

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE
13^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 07 MARS 2024
à 20 HEURES 30

Matière de l'acte : FINANCES LOCALES
Sous-matière de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal :
Le 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le jeudi sept mars à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Étaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, FRAC Valérie, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, BERTRAND Michèle.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Excusé MATHIEU Pierre procuration LAVASTRE Norbert, Excusé FRENE Éric procuration GAS Joëlle, Excusée JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration PLUTINO Antoine, Excusé ARNAUD Jérôme procuration FANTON Pascale

Valérie FRAC est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023
DE LA Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2022 | VIREMENT de LA SF vers la SI | RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 | RESTES A REALISER 2023 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|
| INVEST | -0.00 € | | 380 859.14 € | Dépenses 380 859.14 | 380 859.14 € | 0.00 € |
| | | | | 0,00 € | | |
| FONCT | 0.00 € | 0.00 € | 244.12 € | Recettes | | 244.12 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section investissement),

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

Délibération n°2024/013

| | |
|---|-----------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | 244.12 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 0.00 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | 0,00 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 244.12 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | 0.00 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) | 0,00 € |

Ainsi fait les jour, mois et an susdit

**Le Maire,
Laurent NADAL**

**Certifiée exécutoire
Publiée ou notifiée le :**



Envoyé en préfecture le 08/03/2024
 Reçu en préfecture le 08/03/2024
 Publié le
 ID : 030-213000763-20240307-D2024_013-DE

Délibération n°2024/013